

Parc naturel régional du Vercors

BUREAU SYNDICAL : DÉCISIONS

28 avril 2021 à 18 heures en visioconférence

Le vingt-huit avril deux mille vingt-et-un, le Bureau du Parc Naturel Régional du Vercors, dûment convoqué le vingt-et-un avril deux mille vingt-et-un par le Président, s'est réuni en visioconférence pour cause de circonstances exceptionnelles liées à la pandémie du COVID-19.

Délégués présents :

ADENOT Jacques, Délégué de St Nizier du M.
 AGERON Philippe, Délégué de Pont en Royans
 ALLEYRON BIRON Robert, Délégué de La Rivière
 BAUDRIER Marie-Odile, Déléguée de St-Julien-en-V.
 BLUNAT Pierre, Délégué de Vinay
 BOETTI DI C. Jérôme, Délégué de Sassenage
 CHARMET Martine, Déléguée CD26
 CORREARD Michel, Délégué de Châtillon en Diois
 DU RETAIL Valérie, Déléguée de Die
 DYE Jean-Christophe, Délégué de St-Martin-en-V.,
 arrivée 19h30
 FILLET Pierre Louis, Délégué CCRV
 GIMELLE Dominique, Délégué de St Nazaire en R., départ
 19h40
 HABFAST Claus, Délégué de Grenoble, départ 19h40
 KRAEMER Michael, Délégué CCMV
 MENA Eric, Délégué de Gresse en Vercors
 MORIN Christian, Délégué CD26
 PEYRETOUT Nicolas, Délégué de La Motte Fanjas
 PFANNER Virginie, Déléguée Conseil Régional, départ
 18h40
 ROBERT David, Délégué de Romans
 TREGRET Agnès, Déléguée de Le Percy en Trièves
 VARTANIAN Michel, Délégué de Chamaloc

Délégués ayant donné pouvoir :

BLANC Didier-Claude, Délégué Conseil Régional, à
 Jacques ADENOT
 GIMELLE Dominique, Délégué de St Nazaire en R., à
 Nicolas PEYRETOUT à partir de 19h40
 HABFAST Claus, Délégué de Grenoble à Pierre Louis
 FILLET à partir de 19h40
 NAVA Nicole, Déléguée de St Marcellin, à Philippe
 AGERON
 PFANNER Virginie, Déléguée Conseil Régional, à Michel
 VARTANIAN à partir de 18h40

Participaient également à la réunion :

BARBOTIN Odile, Présidente des GTV
 PUTOT Olivier, Directeur du Parc du Vercors
 VERON François, 1^{er} VP du conseil scientifique

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS

En exercice : 35
 Présents : **20** (mini 10)

NOMBRE DE VOIX

En exercice : 47
 Présentes : 20
 Pouvoirs : 12
 Total : **32** (mini 25)

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance.

Le Bureau Syndical approuve à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du Bureau du 24 mars 2021.

Après avoir entendu l'exposé du Président, et après échanges de vues et interventions, le BUREAU, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE -

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors Séance du Bureau Syndical du 28 avril 2021

Avis sur le projet de PLU de la commune de Pont-en-Royans

Le plan local d'urbanisme de Pont-en-Royans a été arrêté le 18 décembre 2020 et réceptionné par le Syndicat Mixte du Parc naturel régional du Vercors le 23 février 2021.

Conformément à l'article L 153-16 du code de l'urbanisme, le projet de PLU est soumis pour avis au Parc, en tant que personne publique associée.

Il s'agit de vérifier sa compatibilité avec les orientations de la Charte du Parc du Vercors ainsi qu'avec le plan du Parc.

Cette commune appartient à la communauté de communes Saint Marcellin Vercors Isère Communauté. La commune dispose de la compétence urbanisme, elle a donc mené la démarche de révision de son PLU après avoir pris une délibération en ce sens en mai 2010.

En 2020, la population de Pont-en-Royans s'établirait à 785 habitants, d'après les sources communales. Entre 2007 et 2012, la variation démographique annuelle moyenne observée s'établit à -1,8 % ; et à -0,7 % de 2012 à 2017. Plus globalement, on constate une forte décroissance démographique depuis 1982, liée à des soldes migratoire et naturel négatifs.

D'après le diagnostic, entre 2011 et 2020, 19 logements neufs ont été produits (dont 18 constructions neuves) pour une consommation d'espaces agricoles et naturels lié à l'habitat de 15 400m². Ainsi, sur les dix dernières années, en moyenne, 855m² de foncier ont été consommés par construction neuve, ce qui revient à une densité de 11 logements/hectare.

Sur la durée du PLU, c'est à dire d'ici 2030, le projet communal vise la construction de 35 logements en vue d'accueillir 72 nouveaux habitants. De plus, pour maintenir une offre diversifiée, le projet de PLU prévoit que 85 % de ces nouveaux logements soient de type habitat groupé ou collectif. À cette fin, 1,96 ha de foncier serait mobilisé avec une densité moyenne visée de 18 logements/hectare. Ce projet consomme quantitativement plus d'espaces naturels et agricoles que ce qui s'est fait les 10 dernières années mais propose une densité plus importante. Il s'agit donc de mieux optimiser l'utilisation du foncier en vue de la redynamisation démographique du village. Notons également que deux orientations d'aménagement (OAP) et de programmation sont prévues : une OAP dédiée au patrimoine sur le secteur du vieux village et une seconde sur le Sert. Cette dernière recouvre une surface de 1,23 ha au total et représente la moitié des surfaces urbanisables dans le projet de PLU ; cet espace est défini comme une dent creuse.

Les orientations du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) sont les suivantes :

- AXE 1 : Préserver l'équilibre social, urbain et économique
- AXE 2 : Valoriser le bien commun
- AXE 3 : En accompagnant la dynamique de projet et de renouvellement

À la lecture des traductions du PADD dans les autres pièces du PLU (règlement et documents graphiques), le projet communal apparaît compatible avec la charte du Parc. Ce travail d'analyse met en lien ces différents documents en s'appuyant notamment sur la justification des choix. Il s'agit également de mettre en évidence la cohérence et les correspondances entre les objectifs du documents d'urbanisme et ceux de la charte du Parc, territorialisés dans son plan.

Le bureau syndical décide à l'unanimité :

→ de **DONNER UN AVIS FAVORABLE** au projet de PLU de Pont-en-Royans arrêté le 18 décembre 2020 au vu du respect des orientations de la charte et son plan.

Justification de la compatibilité du PADD

Les axes de la charte sont croisés avec les dispositions du document d'urbanisme, ceci permettant de vérifier la prise en compte de la charte du Parc.

Extrait des axes de la Charte :

- ***Préserver, restaurer, mettre en valeur les patrimoines et les ressources du Vercors***

Le PLU de Pont-en-Royans respecte le premier axe de la charte via deux ambitions de son PADD : Préserver l'équilibre social, urbain et économique et Valoriser le bien commun. Un effort important est ainsi réaffirmé en faveur de la valorisation et de la protection du patrimoine architectural, par exemple grâce à l'OAP thématique dédiée, ou à l'utilisation de l'article L123-1-5 III 2° du Code de l'urbanisme qui impose des prescriptions en faveur de la préservation des bâtiments repérés cartographiquement. Par ailleurs, dans son orientation d'aménagement et de programmation (OAP) du Sert, il est préconisé la réalisation d'une opération d'habitat « écoresponsable » s'appuyant sur des éléments tels que le bioclimatisme, les espaces verts, des façades qualitatives.

- ***S'impliquer pour un développement économique durable fondé sur la valorisation des ressources spécifiques du Vercors***

Ce projet de PLU s'attache à conforter et à développer la diversité des activités présentes sur la commune de Pont-en-Royans. En effet, malgré l'absence de siège d'exploitation agricole sur le territoire, on constate une volonté de préservation de l'activité agricole ; la surface de zonage agricole augmente de 37 % (près de 16 hectares) par rapport au document d'urbanisme antérieur (POS). De plus, très attractive touristiquement, Pont-en-Royans s'appuie sur la mise en valeur de ses patrimoines bâti et naturel (cf. PADD) pour soutenir ce secteur d'activité. Enfin, la protection des rez-de-chaussées commerciaux dans les règlements écrit et graphique encourage le commerce de centre-bourg et agit en faveur de la vitalité et de l'attractivité de son artère principale.

- ***Inventer et préparer les territoires de demain***

Le projet de PLU maintient les équilibres d'aménagement et de l'occupation de l'espace grâce à l'effort de recentrage de l'urbanisation sur dans l'enveloppe urbaine actuelle. L'axe 3 du PADD (En accompagnant la dynamique de projet et de renouvellement) met ainsi l'accent sur la volonté de minimiser la consommation d'espace et construire de façon plus dense et optimisée que par le passé. Ceci se traduit par une densité moyenne prévue des nouvelles constructions de 18 logements/hectare contre 11 logements/hectare constatés entre 2010 et 2020.

- ***Anticiper et accompagner les mutations économiques et les changements sociaux***

Le PLU vise, à travers le développement économique qu'il promeut, mais également en veillant à proposer via son OAP une offre en logements diversifiée, à accompagner et à orienter les mutations qui prennent place sur son territoire. Ceci se concrétise par exemple par l'attention portée au logement social.

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors Séance du Bureau Syndical du 28 avril 2021

Avis du Parc du Vercors sur le schéma régional des carrières d'Auvergne Rhône-Alpes

Eléments de cadrage généraux

Le schéma régional des carrières (SRC) a vocation à définir "*les conditions générales d'implantation des carrières et les orientations relatives à la logistique nécessaire à la gestion durable des granulats, des matériaux et des substances de carrières dans la région*".

En d'autres termes, et particulièrement dans une région dynamique comme la nôtre, il s'agit de mieux gérer et sécuriser l'approvisionnement en matériaux de notre territoire dans une perspective de long terme, tout en renforçant la prise en compte des enjeux environnementaux.

L'approvisionnement de la région Auvergne Rhône-Alpes se caractérise par :

1. des gisements diversifiés en qualité et globalement suffisants en quantité au regard des besoins. Néanmoins il est à noter une forte disparité régionale quant à la présence de gisements exploitables et aux besoins en matériaux neufs ;
2. des gisements rares ou uniques à l'échelle nationale (diatomites, pouzzolanes, gypses, marbres...)
3. l'existence d'un maillage territorial des sites d'exploitation bien réparti ;
4. des territoires dynamiques où l'extension de l'urbanisation induit des difficultés d'accès aux ressources ;
5. des enjeux de préservations des masses d'eau, des paysages et des patrimoines naturels importants et l'existence des productions agricoles sous signes de qualité en nombre.

De ce fait, le schéma régional adopte des lignes directrices :

- rechercher la sobriété dans l'usage des matériaux neufs ;
- utiliser de manière accrue des matériaux issus du recyclage des produits de démolitions voire de remblaiement, et des ressources secondaires ;
- maintenir des capacités de production de proximité ;
- donner la priorité au renouvellement et à l'extension des sites d'exploitation plutôt qu'à l'ouverture de nouveaux sites.

La Région Auvergne Rhône-Alpes compte 10 Parcs naturels régionaux qui s'assurent du développement durable de leurs territoires autour des cinq missions que la loi leur confie : protection des patrimoines, développement économique et social, aménagement du territoire, éducation, expérimentation et innovation. Leurs chartes constituent des choix politiques en matière de développement du territoire. Elles orientent - via les **plans de Parcs** - l'aménagement du territoire au regard des enjeux de préservation des espaces naturels et des paysages.

La question de l'utilisation durable et sobre des ressources minérales, et donc son organisation par le schéma régional des carrières, entre en résonance avec l'ensemble des missions des Parcs naturels régionaux.

Il était donc important que ceux-ci participent à l'élaboration de ce schéma, comme il sera important qu'ils restent impliqués dans son suivi à l'échelle globale et dans son application à l'échelle locale.

En amont de la définition des orientations du schéma, l'Association des Parcs d'Auvergne-Rhône-Alpes ([APARA](#)) a rappelé dans un courrier au Préfet de Région la place particulière des PNR, les enjeux de reconnaissances de ceux-ci et les orientations spécifiques qui pouvaient concourir aux objectifs des Parcs. Ces points constituent le socle des éléments d'avis sur le schéma régional des carrières, communs aux différents PNR et que chacun pourra compléter par les enjeux locaux.

Avis commun aux 10 Parcs naturels régionaux sur le Schéma Régional des Carrières

1. Concernant la reconnaissance des spécificités des territoires classés Parcs naturels régionaux :

Le schéma organise les zonages environnementaux en trois grandes classes :

- les zones de sensibilité rédhibitoire où l'exploitation de carrières n'est pas possible ;
- les zones de sensibilité majeure où l'exploitation est à éviter sauf en cas d'absence de gisements de reports accessibles ou de situation d'approvisionnement déficitaire
- les zones à forte sensibilité pour lesquelles un projet d'exploitation ou d'extension doit tenir compte de manière spécifique des enjeux liés à ce classement.

Comme il l'avait été demandé au Préfet de Région, les territoires classés en Parcs naturels régionaux sont reconnus a minima comme zones à forte sensibilité. Les zones n'ayant pas vocation à accueillir de carrières mentionnées dans les chartes et leurs plans de Parcs sont considérées quant à elles comme zones de sensibilité majeure.

Au-delà des autorisations d'implantations des carrières selon le zonage, le schéma prescrit que "*dès la phase amont, les porteurs de projets sont incités à échanger avec le gestionnaire du parc pour s'assurer de la cohérence du projet avec la charte (enjeux paysagers, remise en état, cadre de vie notamment)*".

Cette simple "incitation" à destination des porteurs de projet peut sembler légère au regard du rôle de partenaire privilégié que l'Etat reconnaît aux syndicats mixtes de gestion d'un Parc. Cette "incitation" pourrait s'adresser également aux services instructeurs qui peuvent utilement s'appuyer sur l'expertise territoriale des Parcs lors de l'étude des demandes d'ouvertures ou de renouvellement des autorisations, pour permettre la bonne application des chartes.

2. Concernant la sobriété d'usage des matériaux en notamment des ressources présentant des qualités techniques particulières :

Le choix de la sobriété dans l'usage des ressources primaires et la volonté d'accroissement de l'usage des matériaux recyclés ou secondaires comme orientation première du schéma, à destination notamment des maîtres d'ouvrages publiques et privés, et non plus aux seuls pétitionnaires nous semblent une évolution importante et structurante du schéma.

3. Concernant la remise en état des carrières :

Le schéma oriente la remise "*en état des carrières en assurant leur réversibilité dans l'objectif de ne pas augmenter l'artificialisation nette des sols*" (Orientation VIII). Cette orientation converge avec les objectifs poursuivis par les PNR, qu'ils soient inscrits ou non dans leurs chartes.

Par ailleurs l'orientation XI invite à "*inscrire dans la durée et la gouvernance locale la restitution des sites au milieu naturel*" et à "*expérimenter un cadre d'autorisation permettant des options de remise en état concertées au fil du temps*" en particulier dans les PNR.

La formulation traduit bien l'esprit de la demande faite au Préfet de Région, où les Parcs souhaitent la mise en place d'une concertation locale lors de l'élaboration du projet, pendant l'exploitation et jusqu'à la remise en état du site afin de permettre des modulations de cette dernière autour d'un objectif général.

Avis et observations du Parc naturel régional du Vercors sur le Schéma Régional des Carrières

Le Syndicat Mixte du Parc du Vercors souhaite apporter des observations complémentaires, notamment au regard des enjeux spécifiques du massif :

- Afin d'envisager les futures démarches de projet de renouvellement, d'extension et en dernier lieu d'ouverture éventuelle de carrières, il apparaît **souhaitable de poursuivre et de préciser le travail fin d'identification des besoins en matériaux**, en les qualifiant le mieux possible pour envisager les alternatives les plus adaptées. Cette orientation intéresse autant la nature même des matériaux nécessaires que les méthodes de restauration ou d'aménagement des espaces.

Le territoire du Parc du Vercors est particulièrement concerné par les gisements de report en granulats, c'est pourquoi ici aussi il est souhaitable qu'un travail, indépendant des dossiers que les porteurs de projet auront à réaliser, puisse être mené dans la continuité de ceux réalisés lors de l'élaboration du SRC pour **objectiver la méthodologie utilisée pour qualifier la tension sur la ressources et évaluer les conséquences pour les gisements de reports concernés par des projets éventuels**.

- Concernant les sites Natura 2000, seules les ZSC sont considérées par le SRC comme des zones de sensibilités majeures, alors même que les enjeux de protection et de bon état de conservation des habitats dans ces sites font l'objet d'un engagement fort de l'Etat auprès de l'UE dans le cadre des directives habitats et oiseaux.

Sur le territoire de Parc du Vercors, les sites "Habitats" représentent **des surfaces importantes d'habitats prioritaires présents** sur les affleurements rocheux (type pelouses xériques) que l'Etat s'est engagé à préserver à travers Natura 2000.

Mais l'absence de prise en compte des ZPS comme zones de sensibilité majeure est dommageable puisqu'elles abritent souvent des espèces rupestres particulièrement vulnérables à la création ou l'exploitation des carrières. L'absence de prise en compte des ZPS peut conduire à une perte d'information, notamment sur le dérangement à proximité direct d'une zone potentielle de carrière.

- En Vercors, les projets d'ENS sont nombreux, il apparaîtra donc nécessaire **de faire évoluer les zonages** intégrés aux bases de données de la DREAL pour que les porteurs de projet soient bien informés. En l'état actuel de la cartographie dédiée en ligne, le zonage des ENS drômois et isérois n'est pas disponible. Or, pour rappel, ces espaces constituent des zones de sensibilité rédhibitoire dans le SRC.
- Au moment des analyses de chaque projet de carrière, il nous semble judicieux de **faire connaître les zones de nidification des espèces rupestres sur l'ensemble du territoire**, tel que nous les utilisons avec les pratiquants de sports de nature. En effet, ces zones de nidification, même si elles ont vocation à évoluer, comme toute connaissance du vivant, permettent d'identifier des **risques de dérangements voire de destruction d'habitats d'espèces ou d'espèces** pour lesquelles le Vercors porte une forte responsabilité (régionale voire nationale pour les espèces rupestres comme les vautours). Certains habitats naturels, au delà des limites administratives des sites Natura 2000 ou des espaces protégés, méritent une attention particulière : il s'agit des habitats à faciès écorchés - pelouses sèches, xérophiles, éboulis, etc., qui abritent des cortèges faunistiques rares notamment pour les papillons. Ils sont également des zones de chasse pour les chiroptères et l'avifaune prairiale.

En conclusion, le Parc du Vercors donne un avis favorable au projet de Schéma Régional des Carrières avec demande de prise en compte des remarques exprimées.

Le bureau syndical décide à l'unanimité :

- de **DONNER UN AVIS FAVORABLE** au Schéma Régional des Carrières,
- et d'**AUTORISER** le Président à faire parvenir l'avis du PNRV accompagné de ses remarques au Préfet de Région concernant ce schéma.

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors Séance du Bureau Syndical du 28 avril 2021

Cartographie des habitats des zones humides du massif du Vercors Secteur 4 Montagnes.

Les zones humides du Vercors, de par le caractère karstique du massif, sont des milieux particulièrement fragiles et sensibles, et représentent donc un enjeu majeur pour le Parc du Vercors, notamment sur le secteur des 4 Montagnes.

La première étape de leur préservation passe par une acquisition de connaissances pour caractériser leur état de conservation, information aujourd'hui absente. Cette première étape est indispensable au futur plan de gestion stratégique des zones humides qui sera lancé en 2022 par le SYMBHI (Syndicat Mixte des Bassins Hydrauliques de l'Isère, établissement en charge de l'aménagement et de la gestion des rivières du Sud Isère et plus particulièrement en charge de la GEMAPI sur le secteur des 4 Montagnes), en partenariat avec le Parc naturel régional du Vercors.

De par les caractéristiques morphologiques du secteur d'étude, une partie importante des zones humides du secteur 4 Montagnes est concernée par l'activité agricole (élevage, essentiellement bovin).

Dans ce cadre, et en lien avec ses actions sur la biodiversité, l'agriculture et les impacts du changement climatique, il est du rôle du Parc du Vercors de mener à bien cette acquisition de connaissances.

Suite à des échanges avec le Conseil Scientifique du Parc du Vercors, il est envisagé d'engager ce travail dès que possible, les mois de mai et juin étant les plus propices pour la partie terrain. Devant les compétences à mobiliser, il apparaît nécessaire de faire réaliser ce travail par un organisme spécialisé, ce qui justifie l'engagement d'une consultation publique qui fait l'objet du plan de financement ci-dessous.

Plan de financement 2021 :

Dépenses		Recettes	
Cartographie des zones humides des secteur 4 montagnes : - Prestations (cartographie, traitement de données)	20 000,00 €	Etat (DREAL) 80 %	20 000,00 €
Coordination du projet & traitement administratif	5 000,00 €	Auto-financement Parc du Vercors (20%)	5 000,00 €
Montant total	25 000,00 €		25 000,00 €

La structure ne bénéficiant pas de la récupération de la TVA, les dépenses sont exprimées TTC.

Le bureau syndical décide à l'unanimité :

- d'**APPROUVER** le projet « cartographie des habitats des zones humides – secteur 4 Montagnes » et son plan de financement
- d'**AUTORISER** le Président à solliciter les subventions auprès des partenaires identifiés dans le plan de financement
- et d'**AUTORISER** le Président à signer tous les actes et pièces relatifs à ce dossier

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Bureau Syndical du 28 avril 2021

Coordination et animation du Mois de la Transition Alimentaire 2021

Dans le cadre de la transition agricole et alimentaire du territoire, le Parc naturel régional du Vercors est engagé depuis 2015 dans le Projet Alimentaire Inter-Territorial de la Grande région Grenobloise, labellisé en 2020 par le Ministère de l'Agriculture de l'Alimentation et de la Forêt.

Les collectivités et acteurs engagés - Grenoble Alpes Métropole, CC Voironnais, CC Grésivaudan, CC Trièves, Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté, PNR Chartreuse et Vercors, Ville Grenoble, les socio-pro, citoyens et monde associatif via la Chambre Agriculture, le Collectif Autonomie Alimentaire du Grand Grenoble et le réseau des Conseils de développement de Grenoble et environs – portent une ambition commune :

Développer et améliorer localement des modes de production agricoles et de consommation accessibles à tous et de manière équitable, favorables à la santé de la nature et de l'homme, dans le respect des ressources (eau, sols, biodiversité) : telle est l'ambition fondatrice et partagée du PAIT.

Cette ambition se décline en un **programme d'actions**, articulée autour de 6 orientations :

1. Gouvernance : partager, coopérer, accompagner
2. Dimension environnement et sanitaire au coeur de la transition
3. Protection du foncier et des outils productifs agricoles stratégiques : préserver, mobiliser, transmettre
4. Accompagnement des porteurs de projets locaux et des filières-clés depuis la production jusqu'à la commercialisation : produire, transformer, distribuer
5. Soutien à l'évolution des comportements alimentaires en vue de pratiques saines, responsables et solidaires en se concentrant sur les plus jeunes et les plus vulnérables : former, sensibiliser, se nourrir
6. Valorisation des savoir-faire et des produits dans l'offre touristique : valoriser, inciter, découvrir

L'orientation 5 s'est concrétisée entre autres en 2020 par la mise en œuvre à l'échelle inter-territoriale du Mois de la Transition Alimentaire, alors coordonné par le Collectif Autonomie Alimentaire, et pour lequel le Parc a joué un rôle de relais local auprès des acteurs de l'alimentation pour inscrire des animations à vocation de sensibilisation dans cet événement.

Pour 2021, l'opération est renouvelée à l'échelle inter-territoriale entre le mois de septembre et le mois d'octobre et le Parc poursuivra son rôle de relais local. Cependant l'intention est aujourd'hui d'aller plus loin et d'organiser une manifestation à vocation de sensibilisation du grand public.

Les objectifs de la manifestation sont les suivants :

- Faciliter la rencontre entre habitants, producteurs et artisans alimentaires, créer des liens par une meilleure compréhension des métiers
- Sensibiliser les habitants à l'alimentation de qualité et de proximité
- Amorcer des changements de comportements alimentaires par la sensibilisation, la rencontre, et l'expérimentation(ateliers pratiques)

- Favoriser la consommation de produits alimentaires locaux
- Valoriser la dimension sociale et conviviale de l'alimentation
- Contribuer à insuffler une stratégie alimentaire de territoire

Il s'agit donc d'une démarche de sensibilisation d'un large public de consommateur dans un but de contribution à des changements de comportements alimentaire et de consommation, autour de l'intention de « Manger en conscience ».

Budget et plan de financement prévisionnel :

Dépenses		Recettes	
Prestation d'organisation de l'événement local	6 000,00 €	Région Auvergne-Rhône-Alpes	6 000,00 €
Coordination par chargé de mission PNRV	1 000,00 €	Autofinancement Parc	1 000,00 €
Total	7 000,00 €		7000,00 €

La structure ne bénéficiant pas de la récupération de la TVA, les dépenses sont exprimées en TTC.

Le Bureau syndical décide à l'unanimité :

- d'**APPROUVER** le projet « Mois de la Transition Alimentaire » et son plan de financement prévisionnel
- d'**AUTORISER** le Président à solliciter la subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône Alpes,
- d'**AUTORISER** le Président à signer tous les documents et pièces nécessaires.

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Bureau Syndical du 28 avril 2021

Organisation de la Fête du Bleu 2021
modification du plan de financement.

Le Président rappelle au membres du Bureau la délibération 2020.B48 en date du 14 octobre 2020 approuvant le contenu de la Fête du Bleu 2021 ainsi que son plan de financement.

Suite au contexte sanitaire du printemps-été 2020, le Parc naturel régional du Vercors, en lien étroit avec la commune organisatrice et les associations agricoles participantes, a souhaité reporter la 20ème édition de la Fête du Bleu du Vercors-Sassenage.

Lors du comité de pilotage du 22 mars 2021, il a été décidé que l'édition 2021 se déroulerait sur la commune d'Autrans-Méaudre en Vercors sur la base d'un format restreint à une seule journée, à savoir le 25 juillet 2021. Afin de s'adapter au mieux au contexte sanitaire et en lien étroit avec les services préfectoraux qui devront valider ce scénario, la 20ème Fête du Bleu est imaginée sous la forme d'un grand marché de producteurs fermiers/artisans créateurs/artisans alimentaires et du comice agricole, le tout ponctué d'animations musicales déambulatoires et si possible d'une offre de restauration à emporter.

L'intention est de réunir, pour la 20ème Fête du Bleu, l'ensemble des acteurs du monde agricole pour promouvoir toute la richesse d'un territoire rural, de ses produits et savoir-faire locaux. Les liens de l'agriculture avec les autres activités et avec l'environnement seront mis en avant.

En parallèle, à travers un programme varié, le public familial sera accueilli tout au long de l'été 2021, dans les fermes volontaires du territoire du Parc naturel régional du Vercors, lors de temps festifs pour la 2ème édition de « **A Tout Bout d'Champ !** ».

La 20ème Fête du Bleu ainsi que la 2ème édition de « A Tout Bout d'Champ » seront organisées dans le respect des mesures sanitaires qui pourraient être en vigueur lors de la saison estivale 2021.

Objectifs :

- Mettre en valeur l'agriculture et les savoir-faire locaux en lien étroit avec le territoire et ses acteurs.
- Donner à voir, connaître et comprendre l'agriculture et la vie rurale du territoire où elle est organisée.
- Mettre en valeur le territoire du Parc du Vercors, les actions du Syndicat mixte et de l'ensemble des partenaires.
- Promouvoir les valeurs du territoire auprès d'un public familial.
- Créer du lien et fédérer les acteurs du territoire où la fête et les temps festifs sont organisés

Le contexte de 2020 ayant permis de remobiliser des financements non dépensés, la demande de financement sur 2021 est donc revue à la baisse.

Plan de financement prévisionnel :

DEPENSES TTC		RECETTES	
Animation/coordination	21 000 €	Région AURA	19 400 €
Prestations : <i>Animation (spectacles, concerts et sonorisation)</i> Communication et promotion <i>(presse, conception, impression, objets publicitaires, PLV)</i> Organisation logistique et sécurité <i>(chapiteaux, toilettes sèches, DPS, signalétique...)</i>	28 000 €	CD 26	8 850 €
		CD 38	14 700 €
		Autofinancement PNRV	6 050 €
TOTAL TTC	49 000 €	TOTAL	49 000 €

La structure ne bénéficiant pas de la récupération de la TVA, les dépenses sont exprimées en TTC.

Le bureau syndical décide à l'unanimité :

- de **VALIDER** le programme de la Fête du Bleu et d'À Tout Bout d'Champ ! éditions 2021 et leur plan de financement,
- d'**AUTORISER** le président à solliciter ces subventions auprès de différents partenaires,
- d'**AUTORISER** le Président à signer tous les actes et pièces relatifs à ce dossier.

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors

Séance du Bureau Syndical du 28 avril 2021

Programme "Chemins faisant": Bilan et perspective de l'expérience de recherche-crédation menée par les Parcs naturels régionaux de la Région Auvergne-Rhône-Alpes

Depuis 2018, dans le cadre des actions de l'Association des Parcs d'Auvergne-Rhône-Alpes (APARA), la Direction régionale des Affaires Culturelles Auvergne-Rhône-Alpes soutient financièrement, chaque année, une double résidence artistique et de recherche en sciences sociales au sein des Parcs naturels régionaux de l'APARA.

Pendant trois années consécutives, six Parcs naturels régionaux de la Région Auvergne-Rhône-Alpes avec le soutien de la DRAC ont donc accueilli des équipes de chercheurs en sciences sociales et d'artistes autour de la question de l'itinérance culturelle.

La thématique retenue pour les appels à projet portait sur l'itinérance culturelle (en lien avec la mobilité des œuvres, des artistes, des publics) qui rejoint la problématique de l'accès à la culture dans des espaces ruraux et sur l'expérience sensible de l'espace et du paysage, à travers la pratique de la marche en particulier.

- En 2019, la candidature de Dimitri Vazemsky (artiste plasticien/photographe, éditeur, écrivain) et de Chiara Kirschner (géographe rattachée au labo PActe à Grenoble) a été sélectionnée dans les Parcs naturels régionaux des Baronnies provençales, des Bauges et du Vercors.
- En 2020, l'équipe retenue était composée de Anne Dubos, anthropologue, membre correspondant de l'Institut d'Etudes Avancées de Nantes et de Michelle-Agnès Magalhaes, compositrice associée à l'IRCAM sur les territoires des PNR du Pilat, des Monts d'Ardèche et de la Chartreuse.
- En 2021, c'est la proposition de Chiara Piai (doctorante, anthropologue et géographe) et de Frank Micheletti (chorégraphe et DJ de la Cie Kubilai Khan) qui a été retenue, en association avec LoLink (bureau d'accompagnement artistique). Le projet intitulé "Chemins à Ciel Ouvert" se déroule actuellement sur les territoires des Parcs des Baronnies provençales, des Bauges et du Vercors.

Il s'agit maintenant de faire le bilan des 3 ans de ce programme et de proposer des pistes pour poursuivre la démarche.

Pour cela la résidence d'un chercheur est prévue à partir de fin juin 2021, dans la continuité des 3 dernières afin :

- d'une part de mener une enquête-bilan sur les effets de cette démarche pour les équipes retenues, pour celles des Parcs et pour les collectifs locaux impliqués, ainsi que sur les relations institutionnelles avec la DRAC et au sein de celle-ci
- et d'autre part de faire des propositions pour structurer dans le temps des actions de recherche-crédation au sein des Parcs naturels régionaux et poursuivre le partenariat avec la DRAC.

A l'issue de cette mission d'enquête et de prospective, le chercheur devra produire un bilan sonore de son enquête de forme originale, en s'appropriant ce qui a été fait et en utilisant ses propres outils en tant que chercheur. Ce travail sera mené tout au long de la mission en collaboration avec des radios locales choisies par chacun des 6 Parcs concernés.

Il a été proposé que le Parc naturel régional du Vercors porte la demande de subvention pour l'ensemble des Parcs de l'APARA.

Plan de financement prévisionnel :

Dépenses		Recettes	
Mission bilan et perspective "A la croisée des chemins", expérience de résidence recherche-crédation menée par les PNR de la région Auvergne-Rhône-Alpes	15 000 €	DRAC Auvergne Rhône-Alpes	15 000 €
Suivi de la mission par l'équipe technique des PNR Bauges/Baronnies/Vercors	3 750 €	Autofinancement Parc du Vercors	1 750 €
		Autofinancement Parc des Bauges	1 000 €
		Autofinancement Parc des Baronnies provençales	1 000 €
Total	18 750 €	Total	18 750 €

La structure ne bénéficiant pas de la récupération de la TVA, les dépenses sont exprimées TTC.

Le bureau syndical décide à l'unanimité :

- d'**APPROUVER** le projet de résidence ayant pour objectif de faire un bilan/perspectives de l'expérience de recherche-crédation Chemins faisant et son plan de financement,
- d'**AUTORISER** le Président à solliciter la demande de financement auprès de la Direction régionale des Affaires culturelles
- et d'**AUTORISER** le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors Séance du Bureau Syndical du 28 avril 2021

Projet de rénovation de l'abri de la Peyrouse porté par la commune de Saint-Andéol : requalification des conditions d'accueil

Dans le cadre du programme Espace Valléen 2014-2020, le Parc naturel régional du Vercors a engagé, avec les collectivités du territoire, une stratégie de diversification touristique appuyée sur ses patrimoines naturels et culturels.

L'un des axes concerne les abris et cabanes non gardés du Vercors. En 2017, une étude d'audit a confirmé que les abris représentent une singularité qu'il faut affirmer et cultiver, et a permis de dégager une feuille de route afin de valoriser ce patrimoine présent sur le massif du Vercors. A l'issue le Parc anime un groupe de travail qui identifie les porteurs de projets volontaires pour avancer sur cette thématique.

Dans ce contexte, l'abri de la Peyrouse a été proposé pour améliorer ses conditions d'accueil.

Les objectifs : assurer une sécurité et un confort minimum aux usagers ; pérenniser la structure de l'abri ; renforcer son rôle dans l'itinérance.

Le Parc du Vercors a pris en charge et animé une phase de réflexion avec l'architecte Jacques Félix Faure (atelier 17 C) et les acteurs locaux.

Trois étapes (audit - préconisations - estimation) ont permis de définir et valider les travaux pour améliorer les conditions d'accueil de cet abri.

Considérant :

- la grande implication de l'équipe communale autour de ce projet,
- les savoir-faire présents sur la commune,
- et le réseau d'acteurs locaux et d'habitants investis et en lien avec cet abri,

la commune assurera elle-même la maîtrise d'ouvrage ainsi que la réalisation des travaux de l'abri de la Peyrouse.

La commune demande donc que l'aide de la Région AURA porte sur l'achat des matériaux et sur leur héliportage.

Les dépenses de l'opération portent sur les points suivants :

Postes de dépenses	Coût HT
Achats de matériaux pour reprise de toiture	4 163,01 €
Achats de menuiserie intérieure et extérieure	2 879,78 €
Poêle intérieur	506,67 €
Héliportage des matériaux	805 €
Total	8 354,46 €

Le Parc du Vercors propose de solliciter, pour le compte de la commune de Saint Andéol, une subvention d'investissement dans le cadre des lignes Parc de la Région Auvergne-Rhône Alpes.

Le plan de financement prévisionnel de la commune de Saint Andéol s'entend comme suit :

	Montant	Taux
Région Auvergne-Rhône-Alpes	6 683,57 €	80 %
Autofinancement commune de Saint Andéol	1 670,89 €	20%
TOTAL	8 354,46 €	100 %

Le bureau syndical décide à l'unanimité :

- d'**APPROUVER** le plan de financement de la requalification de l'accueil de l'abri de la Peyrouse,
- d'**AUTORISER** le président à solliciter la subvention d'investissement auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour le compte de la commune de Saint Andéol
- et d'**AUTORISER** le Président à signer tous les actes et pièces relatifs à ce dossier.

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors Séance du Bureau Syndical du 28 avril 2021

Guide de la signalétique de plein-air au sein du Parc naturel régional du Vercors

Le Parc naturel régional du Vercors oeuvre depuis les années 1980 à l'harmonisation de la signalétique pour les activités de loisirs et l'accueil sur les sites. Cette signalétique, de randonnée d'abord, puis nordique (« contrat nordique 1991 ») s'est diversifiée au fil des années tout en gardant "l'esprit de famille" initial conférant au territoire une unité visuelle commune qui renforce l'identité du Vercors et permet au visiteur de ressentir une cohérence dans l'accueil.

Les grands principes de la signalétique de plein air sont aujourd'hui établis en partenariat avec les Départements en particulier pour les sentiers (PDIPR), les sports de nature (PDESI), les « sublimes routes », les sites ou les parcours patrimoniaux.

Il devient aujourd'hui nécessaire de rassembler dans un document unique toutes les recommandations sur cette gamme signalétique (matériaux, dimensions, références graphiques...) afin de permettre aux communes et aux EPCI de s'inscrire dans les formes et couleurs désormais identifiables de cette gamme.

L'objectif est de permettre de comprendre la hiérarchie d'informations soit par une entrée « activité », soit par une progression d'entrée sur les sites afin d'encourager tout projet du territoire à savoir dans quel cadre il s'inscrit pour en appliquer les principes, et dans l'idéal les préconisations complètes.

Cette disposition est inscrite dans la future charte du Parc, et se fait en lien avec le guide déjà existant sur la publicité.

Plan de financement prévisionnel :

Dépenses		Recettes	
Réalisation d'un guide signalétique (Prestation)	8 000 €	Département de l'Isère	5 000 €
		Région Auvergne-Rhône-Alpes	3 000 €
Total	8 000 €	Total	8 000 €

La structure ne bénéficiant pas de la récupération de la TVA, les dépenses sont exprimées TTC.

Le bureau syndical décide à l'unanimité :

- d'**APPROUVER** le projet de guide de signalétique de plein-air et son plan de financement,
- d'**AUTORISER** le Président à solliciter la demande de financement auprès de la de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et du Département de l'Isère
- et d'**AUTORISER** le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors Séance du Bureau Syndical du 28 avril 2021

Fonctionnement du projet Fonds Tourisme Durable : soutien de l'ADEME et convention avec Isère Drôme Destination Junior

Le tourisme durable est un tourisme qui tient pleinement compte de ses impacts économiques, sociaux et environnementaux actuels et futurs, en répondant aux besoins des visiteurs, des professionnels, de l'environnement et des communautés d'accueil.

Le **Fonds tourisme durable**, appel à projets mis en place dans le cadre de France Relance et porté par l'ADEME, a pour objectif de soutenir via des aides financières, des opérateurs du tourisme dans leur démarche vers un tourisme durable. Ce fonds concerne principalement 2 types d'activités : la restauration et les hébergements touristiques.

Le Fonds Tourisme Durable consiste à :

- accompagner des restaurants et des hébergements touristiques vers une résilience économique grâce à un positionnement centré sur la transition écologique de la manière suivante :
 - ✗ réduire et maîtriser les coûts liées aux consommations d'énergie et d'eau, à la production des déchets, ou au gaspillage alimentaire,
 - ✗ ancrer les restaurants et hébergements touristiques dans les territoires et la chaîne de valeur locale avec des produits plus durables,
 - ✗ valoriser l'engagement écologique commun avantage concurrentiel et point de différenciation par la valorisation des démarches, et contribuer à ancrer le tourisme durable français.
- donner des moyens aux restaurants et hébergements touristiques du Vercors pour s'engager dans la transition écologique.

Le Parc du Vercors, lauréat de l'appel à projets Fonds Tourisme Durable de l'ADEME, va permettre d'accompagner plus spécifiquement 20 structures d'hébergement et 10 restaurants sur le territoire, en priorité sur des structures ayant le label *Partner Inspiration Vercors*.

L'association Isère Drôme Destination Junior (IDDJ), également lauréate de cet appel à projets, et en charge de la mise en réseau et de la promotion des centres de vacances, accompagnera quant à elle 20 centres de vacances.

Afin de mener à bien ce projet, un poste de tourisme durable sera créé à temps plein sur une durée de 10 mois. L'association IDDJ s'est proposée, en accord avec l'ADEME, pour porter ce temps complet et permettre ainsi de mutualiser les frais de fonctionnement entre le Parc du Vercors et l'association IDDJ.

Budget prévisionnel total du projet :

Postes de dépenses	Montant total	Part IDDJ	Part PNRV
Création poste tourisme durable (TD)	23 200 €	9 280 €	13 920 €
Coordination chargé de mission IDDJ	3 720 €	3 720 €	/
Coordination chargé de mission PNRV	8 080 €	/	8 080 €

Frais de déplacement chargé de mission TD	2 500 €	2 000 €	500 €
Communication / animation / formation	15 000 €	8 000 €	7 000 €
Frais informatique / téléphonie	2 000 €	2 000 €	/
Total	54 500 €	25 000 €	29 500 €

Plan de financement prévisionnel du projet pour le PNRV :

Le PNRV bénéficiera d'une subvention de fonctionnement de 29 500 € de l'ADEME selon le plan de financement ci-dessous correspondant notamment au portage financier de 0,6ETP de l'embauche du technicien (poste créé par l'IDDJ) ainsi que la mise en place d'actions de communication et formation sur le thème de la transition écologique.

Dépenses		Recettes	
Poste tourisme durable (0,6 ETP facturé par IDDJ)	13 920 €	ADEME	29 500 €
Communication / animation / formation	7 000 €		
Coordination chargé de mission PNRV	8 080 €		
Frais de déplacement chargé de mission TD	500 €		
Total	29 500 €	Total	29 500 €

La structure ne bénéficiant pas de la récupération de la TVA, les dépenses sont exprimées TTC.

Compte tenu du fait que l'IDDJ prendra à sa charge le portage salarial du poste créé, un projet de convention a été rédigé entre le Parc du Vercors et l'IDDJ fixant les modalités de travail et de mutualisation de l'ingénierie (voir le projet de convention en annexe).

Le bureau syndical décide à l'unanimité :

- d'**APPROUVER** le plan de financement prévisionnel dans le cadre de l'appel à projets *Fonds Tourisme Durable* du plan de relance,
- d'**AUTORISER** le président à solliciter la demande de financement auprès de l'ADEME suivant les annexes jointes,
- d'**AUTORISER** le président à signer la convention entre le PNRV et l'association Isère Drôme Destination Junior (IDDJ) fixant les modalités de travail et de mutualisation de l'ingénierie
- **et d'AUTORISER** le président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors Séance du Bureau Syndical du 28 avril 2021

Soutien financier à la Trans'Vercors VTT été 2021

Le président rappelle aux membres du bureau la décision 2020.B05 qui apportait un « Soutien financier à la Trans'Vercors hiver 2020 » de 3 000 euros.

L'association Trans'Vercors anime depuis 1968 le territoire du Parc Régional du Vercors en organisant la mythique traversée des Hauts-Plateaux du Vercors en ski de fond.

Suite à l'appel à candidatures lancé par l'association en 2019, une équipe en grande partie renouvelée a repris le flambeau pour faire vivre l'association avec un double objectif : pérenniser la TransVercors Nordic en faisant aussi bien qu'avant et relancer la TransVercors VTT.

Malheureusement la nouvelle équipe en place n'a pas pu réaliser les deux événements nordiques auxquels elle s'est consacrée en 2020 et 2021 en raison de leur annulation pour cause de manque de neige et de crise sanitaire.

Parallèlement la dernière édition de la Trans'Vercors VTT remonte à 2017 sur un format de traversée entre Lus la Croix haute et Gresse en Vercors. Malgré une belle participation, une forte implication bénévole et de très bonnes conditions d'épreuve, l'association a subi un déficit financier important et a amené une réflexion de ce que deviendrait la Trans'Vercors VTT et de son format traversée bien trop exigeant en termes de logistique.

Le nouveau concept repose sur un parcours en boucle traversant les deux départements de la Drôme et de l'Isère, sur une distance de 2 x 60 km et sur un format raid avec bivouac en deux jours.

Cette formule évite l'organisation du transport des concurrents et des vélos qui étaient inhérents pour la traversée.

Cette première sera au départ et à l'arrivée de Bois Barbu avec un bivouac à la Chapelle en Vercors, et une alternance sera probablement prévue l'an prochain avec un départ en Drôme et un bivouac en Isère.

Trois autres épreuves sont prévues la journée du dimanche :

- une spéciale VAE,
- un Run & Bike
- et une épreuve à destination des jeunes.

Les objectifs de cette formule restent fidèles à l'esprit des éditions précédentes :

- organisation de manifestations sportives sur le territoire pour une pratique loisir et compétition,
- promotion touristique du Parc en mettant en valeur le patrimoine naturel, culturel et humain,
- organisation d'un éco-événement :
 - en limitant les déchets, en favorisant pour les ravitaillements les produits locaux, bios ou en circuit court,
 - en organisant le co-voiturage ou le transport collectif,
 - en communiquant sur le respect de l'environnement via notre site Internet et la diffusion de newsletters, la communication papier se réduisant à quelques affiches.

Le Parc accompagne l'association depuis de nombreuses années dans l'organisation de ces manifestations, et l'association demande aujourd'hui au Parc le report de son soutien financier pour l'édition ski de fond qui a été annulée vers cette édition estivale VTT.

Le bureau syndical décide à l'unanimité :

- d'**APPROUVER** le report du soutien financier de 3 000 euros à l'association Trans'Vercors pour l'organisation de l'édition 2021 de la Trans'Vercors VTT en lieu et place de l'édition Trans'Vercors ski de fond,
- et d'**AUTORISER** le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors **Séance du Bureau Syndical du 28 avril 2021**

Avenant 1 au marché « Mission d'accompagnement à la Révision de la charte du Parc du Vercors »

Le Président rappelle aux membres du Bureau la décision 2018.B41 en date du 19 septembre 2018 attribuant le marché relatif à la mission d'accompagnement à la révision de la charte du Parc naturel régional du Vercors au groupement dont la société ACER CAMPESTRE est le mandataire, pour le montant total de 191 387,50 €, se répartissant en tranche ferme : 141 625,00 € + tranche conditionnelle : 49 762,50 €.

Compte tenu l'actualisation inscrite dans les documents du marché lors de l'affermissement de la tranche conditionnelle 1, cette dernière s'est portée à 51 581,51 € HT en septembre 2019, portant le montant total du marché à 193 206,51 €.

Le bureau d'étude a un rôle d'accompagnement auprès de l'équipe du syndicat mixte pour le pilotage des missions de la révision de la charte, dont la dernière consiste en l'accompagnement à la rédaction de la charte.

Lors du comité syndical du 12 décembre 2020, il a été demandé que puisse être diffusé un document de valorisation de la charte dans le cadre des échanges à mener avec les collectivités et les habitants, en amont de l'enquête publique et des consultations officielles. Or les prestations de mise en forme d'un tel document n'avaient pas été prévues au marché initial. Il est donc proposé de les intégrer par avenant.

De plus, une prestation d'appui juridique dans la rédaction des futurs statuts du Syndicat Mixte du Parc est prévue dans le marché initial. Or, la phase de rédaction des statuts n'a pas été engagée à ce jour, du fait de la nécessité de s'accorder préalablement sur le projet de charte. Il est donc proposé de prolonger la durée du marché jusqu'au 16 octobre 2022.

Le bureau syndical décide à l'unanimité :

→ de **SIGNER** l'avenant n°1 au marché de « Mission d'accompagnement à la révision de la charte du Parc naturel régional du Vercors » avec le groupement dont est mandataire la société ACER CAMPESTRE, 20 rue Pré Gaudry, 69007 LYON, prolongeant le marché de 12 mois, portant la date de fin de marché au 16 octobre 2022.

→ de **CONSTATER** que l'incidence financière de l'avenant s'élève à 1 000,00 € H.T., introduisant un écart de 0,52 % et portant le nouveau montant du marché public à 194 206,51 € H.T..

→ et d'**AUTORISER** le Président à signer tous les actes et pièces relatifs à ce dossier.

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors

Séance du Bureau Syndical du 28 avril 2021

Avenants aux marchés de travaux pour l'extension et la réhabilitation du village vacances le Piroulet

Rappel du contenu des travaux

La réhabilitation du bâtiment principal répond d'une part à l'amélioration de l'offre afin d'élargir la clientèle (accueil, chambres, espace bien-être, lieu de détente, bar et restaurant, ...) et d'autre part au confort thermique et à l'accessibilité de l'ensemble du bâtiment et de ses équipements.

L'espace hébergement comprend en rez-de-prairie 11 chambres (n°100), en rez de chaussée 21 chambres (n°200), au 1^e étage 7 chambres en duplex (n°300) et 8 nouvelles chambres en lieu et place des salles de classes et 6 chambres en duplex (n°400) destinées aux groupes enfants, soit environ 140 lits (hors gîtes).

Les travaux permettent d'améliorer le confort thermique, acoustique et esthétique des chambres par le remplacement de l'ensemble des huisseries, des salles d'eau et par la reprise des sols souples, cloisons et plafonds. Ils permettront de proposer non plus 2 chambres PMR (réglementation) mais 3 chambres PMR.

L'espace piscine est requalifié en espace bien-être avec la reprise des abords intérieurs / extérieurs et du plafond de la piscine, la création d'une salle de sport, d'un jacuzzi et d'un sauna, par l'extension du bâtiment en structure bois.

L'espace cuisine, restauration et bar est réorganisé et agrandi par l'extension en ossature bois avec toiture en terrasse, prolongé d'une terrasse coté bar d'environ 43m². Outre la requalification de l'ambiance, les travaux de la cuisine permettent de satisfaire aux exigences d'hygiène et de sécurité en mettant en place le principe de la marche en avant.

L'accueil et les bureaux sont agrandis pour améliorer l'accueil des vacanciers et les espaces de travail du personnel.

Les salles de classes/séminaires/réunions sont équipées de cloisons mobiles et faux-plafonds afin d'adapter les espaces et améliorer leur confort.

Sur le plan de la sécurité, le transformateur électrique est déposé et remplacé par un branchement au réseau ENEDIS et le désenfumage des chambres 400 est réalisé afin de compléter et finaliser le dispositif sur l'ensemble du bâtiment.

Rappel des décisions précédentes :

Lors du bureau du 12 février 2020 (Décision 2020.B10), le plan de financement global du projet a été arrêté à la somme de 3 320 000 € dont 2 705 040 € HT pour les travaux et 132 500 € pour les aléas. Le financement du projet est couvert par les aides de la Région AuRA, du département de la Drôme et l'emprunt. Il est à noter que les loyers payés par le gestionnaire couvriront le remboursement de la dette.

Sur la base des documents fournis par l'équipe de maîtrise d'oeuvre lors des phases APD (avant-projet définitif) et PRO (étude projet), le coût prévisionnel définitif des travaux de réhabilitation du Piroulet voté par le bureau lors de cette séance était de 2,627 millions d'euros HT.

Lors de la séance du 11 mars 2020 (Décision 2020.B25), le marché pour les travaux de menuiseries extérieures et métallerie avait été attribué au groupement conjoint dont a été désigné mandataire Ets LORILLARD SAS, Agence AUVERGNE-RHONE-ALPES, Parc

d'Activité de Chambetière - 40, route de Lyon - Bâtiment A - 69 960 CORBAS, pour le montant de 294 508,00 € HT. Les travaux de menuiseries extérieures et métallerie constitueront le lot 4.

Lors de la séance du 8 avril 2020 (Décision 2020.B34) le bureau a attribué les marchés ci-dessous et lors de **la séance du 9 décembre 2020 (Décision 2020.B85)** le bureau a conclu les avenants liés:

- Lot 1 « Déconstruction / Maçonnerie » à SAS ROLAND TOMAI 38 210 VOUREY,

Marché initial du 21 avril 2020 -montant :	467 585,50 € H.T.
Avenant-délibération du 09 décembre 2020 :	19 328,00 € H.T.
Nouveau montant du marché :	486 913,50 € H.T.
% d'écart introduit par les avenants :	4,13 %

- Lot 2 « Charpente – Couverture / Étanchéité » à SAS LES CHARPENTIER DU GRESIVAUDAN, 38 160 SAINT ROMANS,

Marché initial du 21 avril 2020 -montant :	171 311,00 € H.T.
Avenant-délibération du 09 décembre 2020 :	9 924,74 € H.T.
Nouveau montant du marché :	181 235,74 € H.T.
% d'écart introduit par l'avenant :	5,79 %

- Lot 3 « Façades » à CIZERON SAS, 26 000 VALENCE, pour un montant total de 51 438,92 € H.T.,

- Lot 5 « Plâtrerie / Faux-plafonds » à THEROND PLAFOND SARL, 26 000 VALENCE,

Marché initial du 21 avril 2020 -montant :	280 944,00 € H.T.
Avenant-délibération du 09 décembre 2020 :	9 528,92 € H.T.
Nouveau montant du marché :	290 472,92 € H.T.
% d'écart introduit par l'avenant :	3,39 %

- Lot 6 « Menuiserie intérieure » à DAUPHINE MENUISERIE, 38 130 ECHIROLLES, pour un montant total de 173 035,00 € H.T.,

- Lot 7 « Carrelages / Faïences » à S.A.R.L. GMC CARRELAGE, 38 650 MONESTIER DE CLERMONT

Marché initial du 13 mai 2020 -montant :	171 187,00 € H.T.
Avenant-délibération du 09 décembre 2020 :	16 579,58 € H.T.
Nouveau montant du marché :	187 766,58 € H.T.
% d'écart introduit par l'avenant :	9,69 %

- Lot 8 « Sols souples » à ETS BAILLY, 38 170 SEYSSINET

Marché initial du 24 avril 2020 -montant :	25 373,30 € H.T.
Avenant-délibération du 09 décembre 2020 :	7 360,72 € H.T.
Nouveau montant du marché :	32 734,02 € H.T.
% d'écart introduit par l'avenant :	29,01 %

- Lot 9 « Peinture » à CIZERON SAS, 26 000 VALENCE, pour un montant total de 131 725,00 € H.T.,

- Lot 10 « Chauffage / Sanitaire / Ventilation » à ECCI-DURBIANO, 38 130 ECHIROLLES,

Marché initial du 24 avril 2020 -montant :	513 757,10 € H.T.
Avenant-délibération du 09 décembre 2020 :	13 010,71 € H.T.
Nouveau montant du marché :	526 767,81 € H.T.
% d'écart introduit par l'avenant :	2,53 %

- Lot 11 « Électricité / Courants faibles » à SNEF, 26 902 VALENCE, pour un montant total de 225 036,10 € H.T.,

- Lot 12 « Terrassements / VRD / Espaces verts » à S.A. ROUTIERE CHAMBARD, 38 160 SAINT MARCELLIN,

Marché initial du 21 avril 2020 -montant :	47 367,10 € H.T.
Avenant-délibération du 09 décembre 2020 :	9 469,49 € H.T.
Nouveau montant du marché :	56 836,59 € H.T.
% d'écart introduit par l'avenant :	19,99 %

Le montant global des marchés après consultation des entreprises pour les travaux de réhabilitation du centre de vacances le Piroulet à Vassieux-en-Vercors s'élevait à 2 553 268,02 € H.T.

L'incidence financière des modifications en cours de marché votée par délibération du 09 décembre 2020 s'élevait à la somme de 85 202,16 € H.T., introduisant un écart de 3,34 % et portant le nouveau montant du marché public à 2 638 470,18 € H.T.

La poursuite des travaux a fait apparaître de nouvelles plus-values et une moins-value et il est donc à présent nécessaire de conclure de nouveaux avenants avec certaines entreprises.

Le bureau syndical décide à l'unanimité :

→ de **CONCLURE** les avenants suivants :

- Lot 1 « Déconstruction / Maçonnerie »

Titulaire : SAS ROLAND TOMAI, ZA 220 route de Chantarat, 38 210 VOUREY

Avenant ayant pour objet : *Plus-values pour RDC / toiture terrasse accès chaufferie : reprise arase du mur de la chaufferie + piquage de l'enduit existant et reprise enduit frotté fin ; RDJ / terrasse bois: remplacement 3 premières marches bois escalier par 3 marches béton.*

Marché initial du 21 avril 2020 -montant :	467 585,50 € H.T.
Avenant-délibération du 09 décembre 2020 :	19 328,00 € H.T.
Avenant objet de la présente délibération :	2 000,00 € H.T.
Nouveau montant du marché :	488 913,50 € H.T.
% d'écart introduit par les avenants :	4,56 %

- Lot 2 « Charpente – Couverture / Étanchéité »

Titulaire : SAS LES CHARPENTIERES DU GRESIVAUDAN, 46 B Sablière de la Condamine, 38 160 SAINT ROMANS

Avenant ayant pour objet : *Plus-values pour désenfumage : sorties en toiture des ventilations hautes et basses.*

Marché initial du 21 avril 2020 -montant :	171 311,00 € H.T.
Avenant-délibération du 09 décembre 2020 :	9 924,74 € H.T.
Avenant objet de la présente délibération :	31 294,50 € H.T.
Nouveau montant du marché :	212 530,24 € H.T.
% d'écart introduit par les avenants :	24,06 %

- Lot 4 « Menuiseries extérieures / Métallerie »

Titulaire : Ets LORILLARD SAS, Agence AUVERGNE-RHONE-ALPES, Parc d'Activité de Chambetière - 40, route de Lyon - Bâtiment A - 69 960 CORBAS

Avenant ayant pour objet : *Plus-values RDJ : emplacement d'une menuiserie (modification de l'ouvrant) type M14 ; RDC : ajout d'une fenêtre dans la réserve cuisine (type M29) ; ajout d'un châssis fixe dans le bureau ; Escalier 2 : ajout mains-courantes du RDJ au R+2 (poste 4NT20) ; Moins-values : RDJ suppression de la fenêtre du hammam type M7 ; RDC : suppression d'un châssis vitré entre salle à manger et cuisine ; suppression de l'auvent de l'entrée*

Marché initial du 25 mars 2020 -montant :	294 508,00 € H.T.
Avenant objet de la présente délibération :	- 13 290,00 € H.T.
Nouveau montant du marché :	281 218,00 € H.T.
% d'écart introduit par l'avenant :	-4,51 %

- Lot 5 « Plâtrerie / Faux-plafonds »

Titulaire : THEROND PLAFOND SARL, NOVALPARC, Place Edmond Regnault, 26 000 VALENCE

Avenant ayant pour objet : *Plus-values pour RDJ / travaux complémentaires plaques Abito sur cuisine pédagogique + caisson CF1h sur tuyau gaz ; RDC / doublage CF1h entre salle séminaire et faux-plafond de l'espace bien être ; Habillages de diverses gaines CF 1h*

Marché initial du 21 avril 2020 -montant :	280 944,00 € H.T.
Avenant-délibération du 09 décembre 2020 :	9 528,92 € H.T.
Avenant objet de la présente délibération :	2 732,36 € H.T.
Nouveau montant du marché :	293 205,28 € H.T.
% d'écart introduit par les avenants :	4,36 %

Lot 6 « Menuiserie intérieure »

Titulaire : DAUPHINE MENUISERIE, 38 130 ECHIROLLES, pour un montant total de 173 035,00 € H.T.,

Avenant ayant pour objet : *Moins-values pour RDJ : suppression des portes de douches et du sauna / ajout portes légumerie et sanitaires du personnel existant / plan vasque dans espace massage / ajout de porte dans nouvel vestiaires du personnel ; RDC : suppression cloison amovible SàM / suppression porte dans arrière cuisine / remplacement porte escalier 1 par porte CF1/2H / ajout ventouse sur porte de liaison entre cuisine et SàM / giration PMR pose cadre bois suite démolition porte / ajout poignée rallongée et poignée cuvette dans chambre PMR existante (ch208) ; R+1 : travaux de reconstruction des SdB des chambres 306 A+B = remplacement et nouvelles portes / ajout baguettes bois de finition en lisière de lambris existantes ; R+2 : ch 402 + 405 + douches communes / désenfumage : nouvelles portes ; RDJ à R+1 : remplacement des plinthes dans les chambres existantes et les circulations horizontales existantes / ajout de butées vers radiateurs / retrait des plans vasques des chambres créées. Suppression des plans vasques et de l'habillage mur piscine.*

Marché initial du 24 avril 2020 - montant :	173 035,00 € H.T.
Avenant objet de la présente délibération :	- 31 742,50 € H.T.
Nouveau montant du marché :	141 292,50 € H.T.
% d'écart introduit par l'avenant :	-18,34 %

Lot 9 « Peinture »

Titulaire : CIZERON SAS, 26 000 VALENCE,

Avenant ayant pour objet : *Plus-values pour RDJ /travaux complémentaires sur légumerie + salon massage créés + gaine piscine ; RDC / travaux supprimés en arrière cuisine + légumerie initiale / travaux complémentaires sur salle à manger du personnel créée ; R+1 : travaux de reconstruction des SdB des chambres 306 A+B ; R+2 / ch 402 + 405 + douches communes / désenfumage : nouvelles peintures ; RDJ à R+1 / chambres et couloirs : peinture sur radiateurs existants.*

Marché initial du 24 avril 2020 -montant :	131 725,00 € H.T.
Avenant objet de la présente délibération :	10 541,04 € H.T.
Nouveau montant du marché :	142 266,04 € H.T.
% d'écart introduit par l'avenant :	8,00 %

Lot 10 « Chauffage / Sanitaire / Ventilation »

Titulaire : ECCI-DURBIANO, 32 rue de la Paix, 38 130 ECHIROLLES

Avenant ayant pour objet : *Plus-values pour fourniture de 2 costières et de 2 gaines métalliques pour installation tourelles de désenfumage en toiture incluant prestation de grutage, changement de modèle de tourelle de*

désenfumage. Dépose, stockage et repose 39 radiateurs chambres + 9 couloirs, réseaux EU/EV supplémentaires en tube PVC. RDJ : ajout siphons de sol dans sanitaires-vestiaires, ajout attente ECS et prolongation EF pour jacuzzi, ajout siphon spécifique pour pédiluve piscine, ajout de protection coupe-feu sur les réseaux de ventilation pour traversée du local CTA piscine ; RDC : passage des réseaux EU en plafond cuisine de tube PVC à tube fonte, remplacement de deux radiateurs dans les chambres 208B et 210A, déplacement du radiateur circulation devant porte sanitaires hommes, ajout attentes EF, ECS et EU et deux bouches VMC pour zone Bar ; R+1 : remplacement deux vannes d'isolement dans GT derrière salle de bain ; R+2 : déplacement du radiateur en face des 3 douches et neutralisation des réseaux sanitaires, déplacement radiateur couloir pour implantation VB. Moins-values pour sanitaire du personnel, réseau d'eau pluviales sur extensions, appareillage sanitaire vestiaires-sanitaires, équilibrage réseaux chauffage ; RDJ : ventilation salle multi-activité/club enfant, ventilation piscine, appareillage sanitaire dans les sanitaires-vestiaires PMR, appareillage sanitaire salle de cours cuisine/fitness, appareillage sanitaire douches espace jacuzzi ; RDC : VMC du sanitaire de la cuisine, ventilation salle de restaurant ; R+1 : sèche-serviettes dans chambres 7 et 8, appareillage sanitaire ; R+2 : appareillage sanitaire chambre 405

Marché initial du 24 avril 2020 - montant :	513 757,10 € H.T.
Avenant-délibération du 09 décembre 2020 :	13 010,71 € H.T.
Avenant objet de la présente délibération :	11 162,25 € H.T.
Nouveau montant du marché :	537 930,06 € H.T.
% d'écart introduit par les avenants :	4,71 %

Lot 11 « Électricité / Courants faibles »

Titulaire : SNEF, 26 902 VALENCE, pour un montant total de 225 036,10 € H.T.,

Avenant ayant pour objet : Plus-values pour modifications dans douches communes + chambres 402 et 405 + luminaire du bar + sanitaire RDJ + mise en conformité câble alimentation coffret bar + reprise plans ; modifications dans chambres existantes RDJ, RDC, R+1 + Analyse et recherche panne suite dégradation du câble extérieur de la Chaufferie + Réparation des câbles abimés par les différents carottages et sciages réalisés dans le bâtiment. Reprise des câbles existants qui pendaient après dépose des plafonds + simplification cordons chauffants + Rajout PC dans la circulation R+1 + Reprise câblage éclairage + SSI dans la zone Piscine suite à la dépose des équipements non prévus+ Modification des luminaires dans la salle à manger + Modification des alimentations d'armoires suite à analyse de l'existant ; modifications puissances + espace bien-être + cuisine pédagogique + légumerie + salon de massage + salle à manger personnel + salle à manger + wifi + ch306 + dortoir R+2 + alarme technique bac à

graisse ; R+1 : reprise réseau électrique existant suite sciage et modification de réseaux existants pour le passage des conduits de désenfumage.

Marché initial du 21 avril 2020 - montant :	225 036,10 € H.T.
Avenant objet de la présente délibération :	36 130,30 € H.T.
Nouveau montant du marché :	261 166,40 € H.T.
% d'écart introduit par l'avenant :	16,06 %

→ d'**AUTORISER** le Président à signer les avenants considérés

→ de **CONSTATER** que l'incidence financière des modifications en cours de marché de la présente délibération s'élève à la somme de **48 827,95 € H.T.**,

→ de **CONSTATER** que l'incidence financière des modifications en cours de marché totale s'élève à la somme de **134 030,11 € H.T.** (48 827,95 € H.T.+85 202,16 € H.T.), introduisant un écart de **5,25 %** et portant le nouveau montant du marché public à **2 687 298,13 € H.T.**

→ et d'**AUTORISER** le Président à signer tous les actes et pièces relatifs à ce dossier.

**Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Bureau Syndical du 28 avril 2021**

Création d'un emploi de chargé(e) du suivi budgétaire
et de la gestion comptable

L'agent en charge de la comptabilité du Syndicat Mixte du Parc du Vercors, en poste depuis le 1^{er} octobre 1979 au grade de rédacteur principal de 1^{ère} classe, fait valoir ses droits à la retraite.

Pour pourvoir au remplacement, il est proposé d'ouvrir un poste chargé(e) du suivi budgétaire et de gestion comptable relevant du grade de rédacteur territorial à compter du 1^{er} aout 2021

Le bureau syndical décide à l'unanimité :

- de **CRÉER** un emploi de chargé(e) du suivi budgétaire et de gestion, à temps complet, et ce à compter du 1^{er} aout 2021,
- de **DIRE** que cet emploi relève du grade de rédacteur territorial,
- de **DIRE** que dans le cas où cet emploi ne pourrait être pourvu par un fonctionnaire, le Président pourra recruter un agent non-titulaire de droit public en application de l'article 3-3 de la loi du 26 janvier 1984,
- de **DIRE** que l'agent recruté en qualité de non-titulaire sera rémunéré sur la base de la grille indiciaire relevant du grade de rédacteur territorial, en fonction de son niveau d'étude et de son expérience,
- d'**AUTORISER** le Président à signer tous les actes et pièces relatifs à ce dossier,
- et de **DIRE** que les crédits nécessaires à la dépense seront prévus au budget.

FEUILLET DE CLÔTURE

Bureau Syndical – séance du 28 avril 2021

- 2021.BS 19 Avis sur le projet de PLU de la commune de Pont-en-Royans
- 2021.BS 20 Avis du Parc du Vercors sur le schéma régional des carrières d'Auvergne Rhône-Alpes
- 2021.BS 21 Cartographie des habitats des zones humides du massif du Vercors Secteur 4 Montagnes.
- 2021.BS 22 Coordination et animation du Mois de la Transition Alimentaire 2021
- 2021.BS 23 Organisation de la Fête du Bleu 2021 modification du plan de financement.
- 2021.BS 24 Programme "Chemins faisant": Bilan et perspective de l'expérience de recherche-crédation menée par les Parcs naturels régionaux de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
- 2021.BS 25 Projet de rénovation de l'abri de la Peyrouse porté par la commune de Saint-Andéol : requalification des conditions d'accueil
- 2021.BS 26 Guide de la signalétique de plein-air au sein du Parc naturel régional du Vercors
- 2021.BS 27 Fonctionnement du projet Fonds Tourisme Durable : soutien de l'ADEME et convention avec Isère Drôme Destination Junior
- 2021.BS 28 Soutien financier à la Trans'Vercors VTT été 2021
- 2021.BS 29 Avenant 1 au marché « Mission d'accompagnement à la Révision de la charte du Parc du Vercors »
- 2021.BS 30 Avenants aux marchés de travaux pour l'extension et la réhabilitation du village vacances le Piroulet
- 2021.BS 31 Création d'un emploi de chargé(e) du suivi budgétaire et de la gestion comptable

Fait et délibéré le 28 avril 2021 et ont signé les membres présents,

à Lans-en-Vercors, le 28 avril 2021

Le Président,

Jacques ADENOT.